



2014 DU 1046 Dénomination rue Martha Graham dans le forum des Halles (1er).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Martha Graham, danseuse et chorégraphe américaine en attribuant son nom à une emprise réaménagée dans le Forum des Halles, à Paris 1er.

Fille de psychiatre, Martha Graham naît le 11 mai 1894 à Pittsburgh, en Pennsylvanie, aux Etats-Unis d'Amérique.

Elle décide de devenir danseuse après avoir vu sur scène Ruth Saint-Denis dans les années 1910, et se forme de 1916 à 1921 dans l'école que cette dernière a fondée avec son mari, la Denischawn School.

Au milieu des années 1920, Martha Graham ouvre sa propre école et crée la Martha Graham Dance Company. D'abord exclusivement féminine, cette troupe accueillera en 1939 le danseur et chorégraphe Merce Cunningham.

Grande figure de la danse moderne, Martha Graham s'éloigne du ballet traditionnel. Sa technique s'appuie sur la respiration, la contraction et la détente du corps. Ses chorégraphies s'inspirent de la psychanalyse, des mythes grecs, de l'histoire des Etats-Unis.

Martha Graham quitte la scène en 1969 mais travaille jusqu'à sa mort et accompagne sa troupe lors de ses tournées, notamment en France en 1987, où elle est très applaudie.

Martha Graham meurt à New-York le 1er avril 1991.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 10 septembre 2013, a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination " rue Martha Graham " sera attribuée à la voie, propriété de la ville de Paris, située au niveau -3 du Forum des Halles, reliant la place carrée et la rue Brève à Paris 1er, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2014 DU 1046 Dénomination rue Martha Graham dans le forum des Halles (1er).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination “ rue Martha Graham ” à une emprise réaménagée dans le Forum des Halles, à Paris 1^{er} ;

Considérant le plan n°01107/F022/b dressé en septembre 2013 par le cabinet Roulleau-Huck-Plomion ;

Considérant que la rue Martha Graham est une propriété de la ville de Paris ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e commission,

Délibère :

La dénomination “ rue Martha Graham ” est attribuée à la voie située au niveau -3 du Forum des Halles, reliant la place carrée et la rue Brève à Paris (1er).